

**AVIS**

**Les conditions  
de réussite  
des étudiants  
universitaires  
à temps partiel**



**Fédération des  
associations étudiantes  
universitaires québécoises  
en éducation permanente**

**Mai 2019**

## ***Avis sur la population étudiante à temps partiel***

### **Introduction**

Lors de l'étude des crédits 2019-2020 du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) qui s'est tenue le 2 mai dernier pour le volet enseignement supérieur, un échange entre le porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, M. Gabriel Nadeau-Dubois, et le ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, a retenu notre attention. En effet, M. Nadeau-Dubois a questionné le ministre sur l'absence de bourses pour les étudiantes et les étudiants à temps partiel à faible revenu qui ne sont pas réputés temps plein selon les critères du régime d'aide financière aux études (AFE) du Québec. Comme on le sait, les étudiantes et les étudiants à temps partiel qui ne bénéficient pas de ce statut particulier n'ont accès qu'au programme de prêts pour études à temps partiel de l'AFE. Cette situation est unique au pays, car dans les autres provinces canadiennes, les étudiantes et les étudiants à temps partiel à faible revenu sont admissibles à des bourses via les programmes d'aide financière aux études du gouvernement fédéral.

Questionné sur cet enjeu, le ministre a soulevé des inquiétudes bien connues du milieu de l'éducation permanente au niveau postsecondaire. Ces préoccupations méritent à notre avis que nous les étudions plus en profondeur. Permettons-nous d'abord de citer explicitement les propos du ministre Roberge:

*« La question que vous soulevez, elle est intéressante dans le sens qu'on parle de retour aux études [...] Le danger, je vous soumets ça, [...] le danger, en valorisant davantage, en reconnaissant davantage et en finançant davantage les étudiants à temps partiel, c'est d'encourager des étudiants qui sont à temps plein à passer au temps partiel, et à étirer la durée des études. On sait, que quand les études sont étirées dans le temps, le taux de diplomation descend. Ça demande pas mal plus de persévérance de se rendre à la diplomation en 6,7,8,9 ans qu'en 3,4,5 ans. Donc c'est un danger, je ne prétends pas que ça justifie tout mais c'est un danger. »*

Les questionnements soulevés ici par le ministre méritent qu'on s'y attarde. En effet, les taux de diplomation chez la population étudiante universitaire à temps partiel ont fait l'objet d'inquiétudes à certaines reprises par le passé. Généralement plus bas que ceux des étudiantes et étudiants à temps plein, les taux de diplomation des étudiantes et des étudiants à temps partiel s'expliquent par une multitude de facteurs. Ceux-ci sont à interpréter avec beaucoup de prudence.

Le présent avis se propose de jeter un regard plus approfondi sur les conditions de réussite des étudiantes et des étudiants à temps partiel au niveau universitaire, ainsi que sur les motivations les amenant à privilégier ce régime d'études. Nous entendons ici faire la lumière sur ce que nous savons de cette clientèle étudiante, et sur ce qui mériterait de faire l'objet d'une étude plus exhaustive pour mieux comprendre cette réalité du milieu universitaire. Si les inquiétudes du ministre semblent légitimes, elles nous apparaissent insuffisantes pour justifier l'absence de bourse pour cette population étudiante vulnérable. Bien au contraire, les éléments que nous présentons ici nous conduisent à croire qu'un tel programme de bourses aurait des effets hautement bénéfiques pour cette dernière, notamment en ce qui a trait à la réussite académique et à la diplomation.

## **Le changement de régime d'étude**

Tel que l'a soulevé le Ministre dans l'extrait précédemment cité, l'ajout d'un volet bourse pour les étudiantes et les étudiants à temps partiel à faible revenu pourrait hypothétiquement inciter celles et ceux à temps plein à suivre moins de cours par trimestre, changeant ainsi leur régime d'étude de temps plein à temps partiel. Or, cette hypothèse nous apparaît peu probable dans ces circonstances.

Il importe de savoir que le choix du régime d'études (temps plein ou temps partiel) est motivé par de nombreux facteurs au niveau universitaire. Parmi eux, les responsabilités familiales et professionnelles constituent les deux principaux motifs pouvant inciter un étudiant ou une étudiante à privilégier les études à temps partiel, comme le confirme par ailleurs une étude de l'Aide financière aux études publiée en 2013<sup>1</sup>. On est à même de constater l'importance de ces deux facteurs lorsque l'on compare l'âge des temps partiels et des temps pleins. En effet, la différence d'âge entre les deux groupes est majeure : chez les étudiants universitaires québécois à temps plein, 68% sont âgés de moins de 25 ans, alors que chez les étudiants à temps partiel, plus de 79% sont âgés de 25 ans ou plus<sup>2</sup>. Ce régime d'études demeure donc dans sa grande majorité une réalité des étudiants adultes effectuant des retours aux études. Cela tient la route considérant que les responsabilités familiales et professionnelles augmentent généralement avec l'âge. Dans cette perspective, nous pouvons en conclure que pour une part importante de cette population étudiante, l'existence ou non de bourses dans le régime d'aide financière aux études a peu d'impact dans le choix d'étudier à temps partiel. Ces gens étudient à temps partiel d'abord et avant tout parce que ce régime d'études correspond mieux à leurs réalités familiales et professionnelles. Celles et ceux qui ont la capacité de suivre des études à temps plein, souvent parce qu'étant plus jeunes et ayant un contexte qui le permet, vont plus souvent qu'autrement décider de terminer plus rapidement leurs études.

La question du passage d'un régime d'études à un autre n'est d'ailleurs pas nouvelle. Si l'on souhaite présumer que la présence de bourses pour les temps partiels incite des temps pleins à migrer vers ce régime d'études, on devrait conséquemment présumer que l'absence de bourses pour les temps partiels devrait les inciter à aller vers les études à temps plein. Dans un avis publié en 2013, notre fédération tentait de répondre à cette interrogation, à savoir pourquoi les étudiantes et les étudiants à temps partiel ne passaient pas au temps plein pour pouvoir bénéficier des bourses du régime d'aide financière. La FAEUQEP estimait alors qu'il ne « manque » rien aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel pour qu'ils poursuivent leurs études à plein temps, car ce mode d'étude ne répond tout simplement pas à leurs réalités et à leurs besoins<sup>3</sup>. Cela ne nous indique toutefois pas que les conditions économiques et financières d'un étudiant ou d'une étudiante n'ont aucune incidence sur le choix du régime d'études. En effet, dans l'étude publiée par l'AFE en 2013, plus de 43 % des étudiantes et des étudiants à temps partiel citaient le manque de ressources financières comme

---

<sup>1</sup> Aide financière aux études, *Sondage sur les étudiantes et les étudiants universitaires à temps partiel*, 2013, p. 21.

<sup>2</sup> Statistique Canada, *Effectifs postsecondaires, selon le type de programme, genre de sanction d'études, groupes d'âge, régime d'études et sexe*, Tableau 37-10-0015-01. (Page consultée le 10 mai 2019)

<sup>3</sup> Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente. *Pour mieux connaître les étudiants à temps partiel*, avril 2013, p. 12.

l'une des raisons les ayant amenés à choisir les études à temps partiel<sup>4</sup>. Cela nous laisse croire qu'un nombre important d'étudiantes et d'étudiants à temps partiel, malgré une absence de bourse pour eux, considèrent malgré tout que les études à temps partiel sont plus adéquates selon leurs conditions financières. En définitive, cela nous indique qu'il s'avère très peu probable que des étudiants migrent d'un régime d'études à un autre simplement par l'existence d'un programme de bourse dans l'un ou l'autre des deux régimes. Bien au contraire, ce que les données nous démontrent, c'est que les temps partiels et les temps pleins constituent deux catégories d'étudiantes et d'étudiants bien distinctes, et qu'ils choisissent avant tout leur régime d'études selon le contexte familial, professionnel et académique qui leur est propre. Si ceux-ci partagent très certainement des défis en commun, il ne faut pas perdre de vue qu'ils ont des préoccupations et des besoins qui diffèrent à bien des égards.

### **La diplomation des étudiants à temps partiel**

Un autre élément important est soulevé par le ministre dans son allocution, soit la diminution du taux de diplomation à mesure que la durée des études est étirée. En effet, il est généralement pris pour acquis que lorsque les études sont étendues sur un plus grand nombre de trimestre, le risque d'abandon augmente. Le taux de diplomation des étudiantes et des étudiants à temps partiel, généralement plus bas que celui des temps pleins, est parfois cité en exemple pour faire valoir cette préoccupation face à la réussite scolaire au niveau postsecondaire<sup>5</sup>. Or, la réalité est bien plus complexe.

D'abord, il faut préciser que la relation entre la durée des études et le risque d'abandon est tout sauf linéaire. En effet, une étude des chercheurs Stéphane Moulin et Pierre Doray démontre que le taux d'abandon d'un premier programme universitaire tend généralement à augmenter dans les débuts du programme, puis se stabilise ou diminue dans certains cas après plus ou moins trois années universitaires (environ 40 mois)<sup>6</sup>. Si l'on ne peut présumer que ces résultats s'appliquent avec exactitude à la population étudiante à temps partiel ou alors à la population étudiante adulte, il nous apparaît raisonnable de croire que celles-ci suivent sensiblement les mêmes tendances. L'étude de Moulin et Doray démontre même que pour les étudiants masculins, le fait d'étudier à temps partiel tend plutôt à diminuer le risque d'abandon<sup>7</sup>. Également, le taux d'abandon des étudiantes et des étudiants à temps partiel doit être interprété avec prudence, comme celui-ci peut être surestimé à certains égards. En effet, il est connu que les étudiantes et les étudiants à temps partiel sont plus sujets à interrompre leurs études en cours de parcours, notamment en raison des responsabilités professionnelles et familiales évoquées plus tôt. Près de 40% des temps partiels reconnaissent avoir interrompu leurs études à au moins une reprise durant leur parcours universitaire<sup>8</sup>. Or, comme les études sur la diplomation mesurent généralement celui-ci sur des intervalles de temps bien précis, il est fort possible que des étudiantes et des étudiants à temps partiel en interruption d'études soient considérés comme des

---

<sup>4</sup> Op. Cit., p.21.

<sup>5</sup> Sauvé et al. *L'abandon et la persévérance aux études postsecondaires*, Rapport final, 2007, p. 45.

<sup>6</sup> Moulin, Stéphane et al. « Intensité du travail salarié et abandon des études universitaires au Canada », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 42-2, 2011, p. 61.

<sup>7</sup> Op. Cit. p. 62.

<sup>8</sup> Aide financière aux études, Op. Cit. p. 23.

abandons, alors qu'il n'en est rien. La même problématique survient pour les étudiantes et les étudiants qui effectuent des transferts vers d'autres programmes ou d'autres établissements d'enseignement. Si peu de données sont disponibles sur ce phénomène, nous savons bien que celui-ci est très présent<sup>9</sup> et nous avons **toutes les raisons de croire qu'il est généralement plus fréquent chez les étudiantes et les étudiants à temps partiel.**

Finalement, il nous apparaît hasardeux de considérer les études à temps partiel comme un facteur qui réduit la diplomation postsecondaire, puisque comme il a été précisé plus tôt, cette population étudiante est dans sa grande majorité très différente par rapport au modèle-type de l'étudiant temps plein. Cela nous amène à croire qu'une proportion importante d'étudiantes et d'étudiants à temps partiel n'étudierait pas à l'université si ce n'était pas du fait de pouvoir le faire à temps partiel. L'étude de 2013 de l'AFE ne comportait aucune question à cet effet, et nous estimons qu'il y aurait là une piste intéressante à étudier dans une étude future pour prendre la mesure réelle de l'apport significatif que représente les temps partiels dans l'effectif universitaire. **En définitive, les études à temps partiel, loin d'être un frein à la diplomation postsecondaire, se veulent une addition significative de nouveaux diplômés pour la société québécoise.**

### **L'endettement et l'abandon des études**

Tel que nous l'avancions en introduction, l'instauration d'un volet bourse dans le régime d'aide financière aux études pour les étudiantes et les étudiants à temps partiel à faible revenu aurait pour effet, à notre avis, de lutter efficacement contre l'abandon des études et de favoriser la diplomation universitaire. En effet, un tel **programme permettrait de lutter contre le surendettement d'une population étudiante dont les conditions financières demeurent précaires.**

On sait par expérience que l'endettement étudiant est à la fois un facteur de prolongement et d'abandon des études. Effectivement, le poids de l'endettement peut inciter une étudiante ou un étudiant à suivre moins de cours par trimestre pour compenser par plus de travail salarié, de manière à contraindre l'endettement. Les temps partiels étant globalement plus actifs sur le marché de travail, on devinera que ce sont eux qui sont le plus à risque d'étirer leurs études pour éviter un surendettement. L'étude de l'AFE de 2013 démontrait par ailleurs que la dette moyenne des bénéficiaires de prêts pour études à temps partiel s'élevait à près de 11 000 \$<sup>10</sup>. La défunte Fédération étudiante du Québec (FEUQ), de son côté, révélait en 2009 que le tiers des étudiantes et des étudiants à temps partiel au premier cycle ont déjà interrompu leurs études, dont la moitié pour des motifs financiers. Plus de 25 % des temps partiels déclaraient également ne pas avoir les ressources financières pour subvenir à leurs besoins<sup>11</sup>. Au regard de ceci, on constate non seulement que la précarité financière existe chez les temps partiels, mais qu'ils sont aussi à risque de s'endetter de manière importante, compromettant leurs projets d'études et augmentant le risque d'abandon. Cela est d'autant plus vrai pour

---

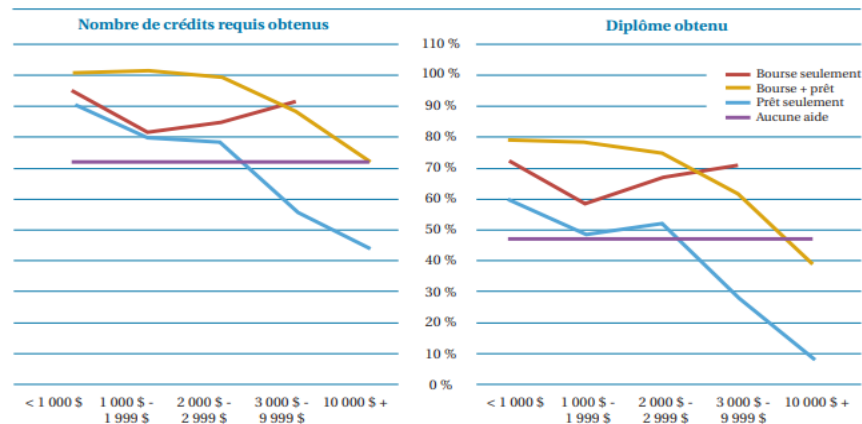
<sup>9</sup> Sauv  et al. Op. Cit. p. 22.

<sup>10</sup> Aide financi re aux  tudes, Op. Cit. p. 41.

<sup>11</sup> F d ration  tudiante du Qu bec. *Source et modes de financement des  tudiants de premier cycle*, 2009, p. 117-118.

cette population étudiante, comme ils n'ont accès qu'à des prêts d'études. Pierre Doray et Stéphane Moulin ont notamment démontré dans leur étude que l'endettement est un facteur d'abandon important au niveau postsecondaire<sup>12</sup>. Dans la même optique, l'Union étudiante du Québec (UEQ) a démontré dans une étude récente que le poids de l'endettement a une incidence sur le choix de poursuivre ou non ses études pour plus de 40% des étudiantes et des étudiants sondés<sup>13</sup>. De plus, une étude de la chercheure Lori McElroy pour le compte de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire pousse cette analyse encore plus loin. McElroy démontre de manière convaincante que le risque d'abandon augmente significativement pour les étudiantes et les étudiants qui bénéficient de prêts seulement, particulièrement chez celles et ceux bénéficiant en moyenne de plus de 2000 \$ de prêts annuellement<sup>14</sup>. En parallèle, McElroy démontre que l'octroi de bourses a un effet positif sur la persévérance scolaire, notamment chez les étudiantes et les étudiants provenant de ménage à faible revenu<sup>15</sup>. Le graphique ci-bas tiré de son étude est très révélateur à cet égard, alors qu'on constate clairement que les bénéficiaires de prêts d'études seulement, à mesure que ceux-ci augmentent, sont ceux qui sont les plus à risque de ne pas atteindre la diplomation.

**Graphique 1 : Persévérance scolaire selon le montant de soutien annualisé et le type de soutien**



Source : Lori McElroy, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005.

La démonstration n'est donc plus à faire. Le fait de s'endetter durant ses études a un impact négatif sur la persévérance scolaire et augmente sérieusement le risque d'abandon des études. On sait pertinemment que les étudiantes et les étudiants à faible revenu sont les plus concernés par ce phénomène. Dès lors, l'introduction d'un programme de bourses pour les temps partiels pourrait potentiellement apporter son lot de bénéfices. En ciblant celles et ceux qui sont en situation de précarité financière, une telle initiative aurait pour effet de réduire le surendettement, de valoriser les retours aux études et d'augmenter la diplomation. Pour

<sup>12</sup> Moulin, Stéphane et al. Op. Cit. p. 64-66.

<sup>13</sup> Union étudiante du Québec. *L'endettement étudiant*, 2018, p. 43-44.

<sup>14</sup> McElroy, Lori. *L'aide financière aux études et la persévérance à l'université : L'influence de l'endettement*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005, p. 40.

<sup>15</sup> Ibid. p. 43-44.

une population étudiante dont on s'inquiète de la diplomation, il nous paraît illogique d'écarter une solution comme celle-ci qui se veut simple d'implantation, efficace et peu coûteuse.

## **Bibliographie**

Aide financière aux études, *Sondage sur les étudiantes et les étudiants universitaires à temps partiel*, 2013, 143 p.

Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente. *Pour mieux connaître les étudiants à temps partiel*, avril 2013, p. 13 p.

Fédération étudiante du Québec. *Source et modes de financement des étudiants de premier cycle*, 2009, 149 p.

McElroy, Lori. *L'aide financière aux études et la persévérance à l'université : L'influence de l'endettement*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005, 73 p.

Moulin, Stéphane, Pierre Doray, Constanza Street, Benoît Laplante et Canisius Kamanzi, « Intensité du travail salarié et abandon des études universitaires au Canada », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 42-2 | 2011, 51-72.

Sauvé, Louise et al. *L'abandon et la persévérance aux études postsecondaires*, rapport final, 2007, 196 p.

Statistique Canada, *Effectifs postsecondaires, selon le type de programme, genre de sanction d'études, groupes d'âge, régime d'études et sexe*, Tableau 37-10-0015-01. (Page consultée le 10 mai 2019).

Union étudiante du Québec. *L'endettement étudiant*, 2018, 54 p.



**Recherche et rédaction**

Jean-Michel Coderre Proulx

**Révision**

Denis Sylvain

Créée en 1991 et vouée à la défense et la promotion de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et de la formation continue dans les universités québécoises, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) regroupe environ 20 000 étudiantes et étudiants.



**FAEUQEP**

Pavillon J.-A.-DeSève, local B-2419  
2332, boulevard Édouard-Montpetit  
Montréal (Québec) H3T 1J4  
Tél : 514.343.7732

Courriel: [secretariat@faeuqep.qc.ca](mailto:secretariat@faeuqep.qc.ca)  
Site web: [faeuqep.qc.ca](http://faeuqep.qc.ca)

